

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2025

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 667

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 25

I. – À l’alinéa 6, substituer au mot :

« au »

les mots :

« pour le » ;

II. – En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas 7, 8 et 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.

Cet amendement reprend une modification élaborée par la commission mixte paritaire (CMP).